

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 juin 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1. Réponse au vœu déposé par M. Stéphane Masson le 16 février 2012 concernant les dangers encourus par les enfants cheminant sur le trottoir du chemin de la Raye, et les dangers présentés par le passage des bus sur cet axe routier

Suite à ce vœu, un courrier a été envoyé aux TL en 2012 afin qu'ils rendent leurs chauffeurs attentifs aux dangers potentiels que leurs véhicules font courir aux enfants cheminant sur ce trottoir étroit. La ligne de bus passant à cet endroit ayant été reprise par l'entreprise de transports MBC, un courrier identique leur a été adressé en novembre 2013.

La Municipalité a également mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude préalable visant à élargir ce trottoir. Suite à cette étude, elle a estimé opportun d'élargir la partie basse du chemin de la Raye, travaux estimés à environ Fr. 85'000.-- pour le génie civil. Une demande de crédit de construction au Conseil communal pour la réalisation de ce projet de sécurisation du trottoir sera présentée au Conseil communal au plus tard au printemps 2015.

2. Réponse au vœu de M. Germain Schaffner du 28 mars 2012 demandant que lors des futures élections, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, la Municipalité charge les services de la Commune de la pose des affiches électorales sur les panneaux officiels prévus à cet effet

Après avoir évalué la possibilité de confier cette tâche à un service communal et abordé la société SGA SA, avec laquelle elle est liée par une convention concernant l'affichage sur le territoire communal, la Municipalité a décidé de confier tous les affichages à cette entreprise. Cette prestation sera gratuite lors des élections communales et payantes, à charge des partis politiques, pour les autres élections.

En détail, la procédure sera la suivante pour les élections :

- la mise en place, le démontage et le nettoyage des panneaux des élections sont réalisés par le Service des travaux (pas de changement) ;
- les contacts avec les partis, la répartition, l'ordre de collage et les plans de pose sont du ressort du Greffe municipal (pas de changement) ;
- les affiches au format F4 sont à remettre, 14 jours avant la date de pose, au centre de logistique de la SGA, chemin d'Entre-Bois 23, à Lausanne ;
- cette prestation est gratuite lors des élections communales. Lors des élections cantonales et fédérales, elle se monte à Fr. 62.50 + TVA par affiche et sera facturée directement par la SGA aux partis concernés.

3. Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

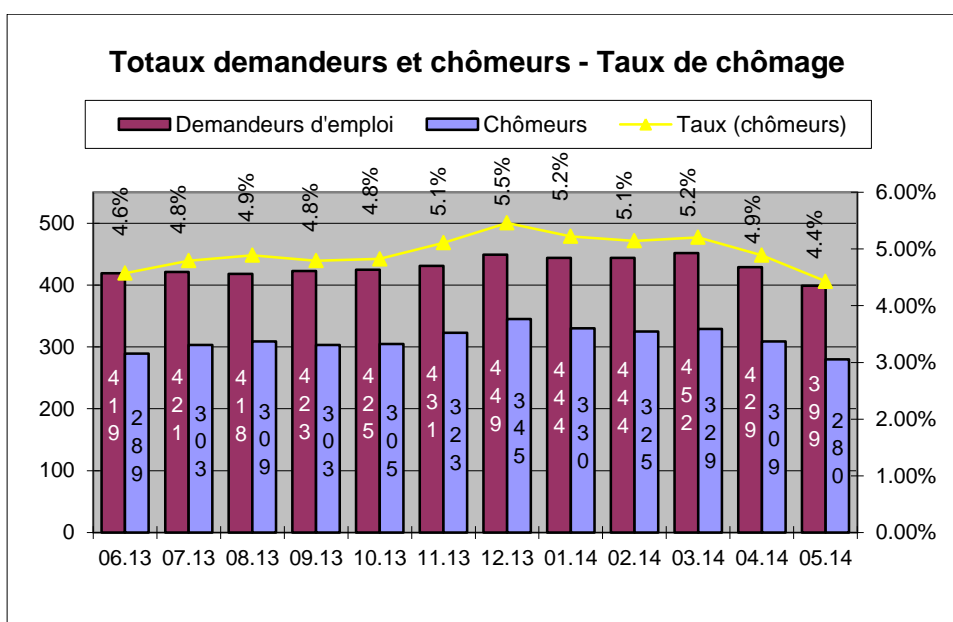
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

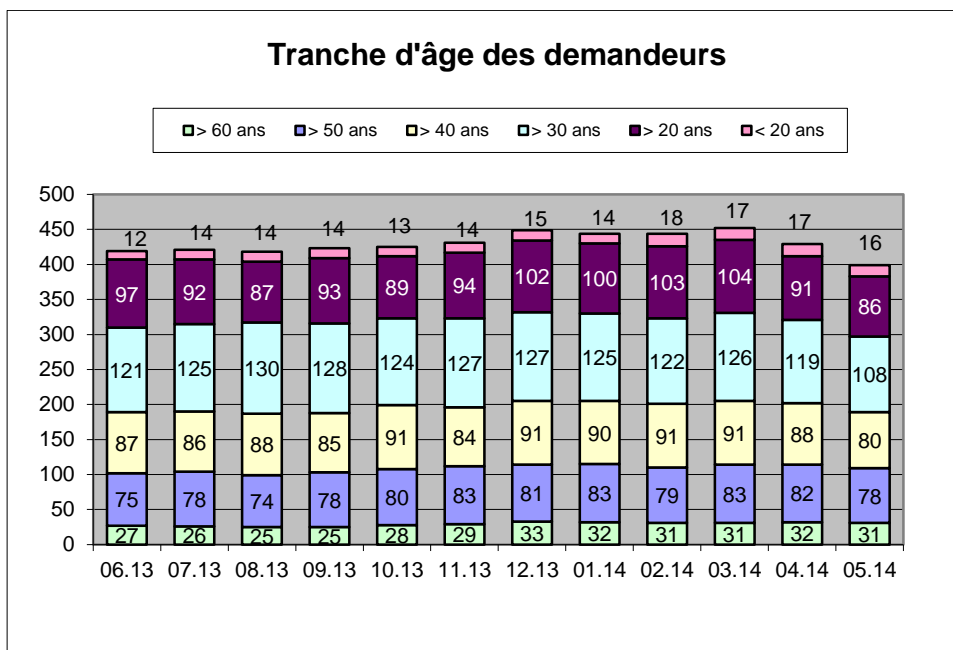
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





4. Population

Situation au 31 mai 2014 : **12'249 habitants** (11'651 au 31 mai 2013).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 18 juin 2014
10.02.08 – PB/cm